

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 6 novembre 2014

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Thomas ROECKEL

Conseillers présents : **8**

SEANCE du 14 novembre 2014

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les adjoints : Nathalie GEIGER, Patrick GRESSER.

Les conseillers : Christian HUBER, Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Caroline WANNINGER, Thomas ROECKEL.

Absents excusés : Pascal STUTZMANN, Thomas MOLINA, Ludovic STIEBER.

Procuration : Pascal STUTZMANN pour Alain NORTH, Thomas MOLINA pour Patrick GRESSER et Ludovic STIEBER pour Christian HUBER.

Délibération n° 2014/67

Objet : Encaissement d'un chèque suite à un sinistre

Vu la plainte déposée par le maire en date du 03/10/2014 ;

Vu le devis de la métallerie HOENEN du 13/10/2014 et la facture du 07/11/2014 ;

Considérant que le bâtiment de la mairie-école a fait l'objet d'un cambriolage ; que huit serrures du bâtiment ont été détériorées ; que la somme de 36 € en espèces a été volée dans une caisse qui a été abîmée à cette occasion ; l'assurance Groupama a envoyé un chèque de 1694,72 € pour le remboursement des frais encourus ;

Le conseil municipal, entendu les explications, et après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et des représentés :

AUTORISE le maire à encaisser le chèque de l'assurance à l'article budgétaire R-7788 ; chèque d'un montant de 1694,72 € dont 1638,72 € pour le remboursement des frais de serrurier, 20 € pour le remplacement de la caisse endommagée et 36 € pour remplacement des sommes en espèces volées dans la caisse de l'école ;

AUTORISE le maire, une fois ce chèque encaissé, à verser la somme de 56 € à la caisse de l'école, article budgétaire 657361, pour le remboursement des espèces volées (36 €) et le remplacement de la caisse (forfait de 20 €).

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 14 novembre 2014.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 17 novembre 2014.

Le Maire
Alain NORTH